

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-192
Occupation du domaine public
Rue Traversière

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise M2G Toiture ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise M2G Toiture est autorisée à stationner une grue et à réserver trois places de stationnement au droit du 14 rue Traversière, en raison de travaux de réfection de toiture, du lundi 14 septembre au vendredi 30 octobre 2026.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise M2G Toiture qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise M2G Toiture devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : L'entreprise M2G Toiture, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.